

**CFONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : Mali et Niger	
TITRE DU PROJET : Appui aux initiatives transfrontalières de dialogue et de réforme du secteur de la sécurité pour la consolidation de la paix au Mali et au Niger	
<ul style="list-style-type: none"> • NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) : MALI IRF 299/ PROJECT ID 00114134 & NIGER IRF 300 PROJECT ID 00114135 	
Modalité de financement du PBF: <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund"): <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : ONU Femmes, UNODC - Gouvernements : Ministères de la Défense, Sécurité (dont la CNRSS), Promotion de la Femme, Justice, Administration territoriale (Mali), Intérieur (Niger), Cohésion sociale et paix (Mali) ; Commission mixte Mali/Niger ; Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (Niger) ; Assemblées nationales, CNDH et Bureaux des Médiateurs, Secrétariat Permanent du G5 Sahel - Organisations de la société civile œuvrant en matière de paix, sécurité et participation des femmes ; telles que la Plateforme des Femmes du G5 Sahel, REPSFECO (Mali/Niger), WANEP (Mali/Niger), GREFFA (Mali), CONASCIPAL (Mali) - Radios communautaires au Mali et au Niger - Une collaboration sera développée avec la MINUSMA (Section RSS)	
Date approximative de démarrage du projet¹: 1 ^{er} Janvier 2019 Durée du projet en mois :² 18 mois Zones géographiques de mise en œuvre du projet : 7 communes transfrontalières du Mali et du Niger Au Mali : dans les régions de Ménaka (Cercle d'Anderaboukane : Commune d'Anderaboukane, Cercle de Ménaka : Commune de Ménaka) et Gao (Cercle d'Ansongo : Communes de Ouatagouna et Tessit) Au Niger : dans la région de Tillabéry (Département de Téra : Commune de Gorool, Département de Bankilaré : Commune de Bankilaré, et Département de Banibangou : Commune de Banibangou)	
Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF: <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) <input checked="" type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	

¹ Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

ONUFEMMES Mali: \$ 1195097

ONUUDC Mali: \$ 551156

ONUFEMMES Niger : \$856045

ONUUDC Niger : \$411866

Total PBF : \$3 014 164

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) : \$0**Budget total du projet : \$3 014 164**

PBF 1^{ère} tranche :(30%)	PBF 2^{ème} tranche*:(40%)	PBF 3^{ème} tranche*:(30%)	-tranche
ONUFEMMES Mali: \$358 529	ONUFEMMES Mali: \$478 039	ONUFEMMES Mali: \$358 529	
ONUUDC Mali: \$165 347	ONUUDC Mali: \$220 463	ONUUDC Mali: \$165 347	
ONUFEMMES Niger : \$256 814	ONUFEMMES Niger : \$342 418	ONU FEMMES Niger: \$256 814	
ONUUDC Niger : \$123 560	ONUUDC Niger : \$164 746	ONUUDC Niger : \$123 560	

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

Le projet vise à améliorer les capacités des acteurs clés à Ménaka, Gao et Tillabéry situés dans les zones frontalières du Mali et du Niger, à établir des dialogues et médiations afin de mettre fin aux conflits communautaires qui sont aggravés par les actions des groupes extrémistes. Le projet s'attaque à un défi important pour la sécurité de ces zones frontalières, à savoir la défiance entre les communautés locales, les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et les acteurs de la chaîne pénale. Les femmes et les jeunes seront outillés pour s'impliquer activement dans la prévention, la résolution des conflits et le rétablissement de la confiance avec ces acteurs. Les interventions multi-sectorielles créeront un cercle vertueux, qui aura un impact sur la stabilisation et la consolidation de la paix. Ce projet sera développé selon une approche transfrontalière, aura un caractère pilote et pourra être répliqué dans d'autres zones frontalières de la région du G5 Sahel qui font face aux mêmes défis sécuritaires.

Résumer le mécanisme de consultation dans le pays et le processus pour entériner le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant.

Le présent projet est l'émanation des consultations de différents acteurs du secteur de la sécurité et de la justice, des organisations de la société civile des deux pays. Les résultats de ces consultations ont été complétés par des priorités issues des plans stratégiques de ces institutions, des politiques nationales des deux pays et des UNDAF. Un atelier de validation des priorités a été organisé à Niamey du 13 au 14 août 2018 avec les représentants de ces structures. Des consultations ont été menées avec le Secrétariat du G5 Sahel qui a proposé des activités à caractère régional. Un atelier de finalisation s'est tenu à Bamako du 31 octobre au 1er novembre 2018 avec la participation de PBSO. L'élaboration du projet a aussi bénéficié du soutien technique des bureaux régionaux d'ONU Femmes et d'ONUUDC. Le projet a ensuite été transmis aux comités de pilotage du PBF des deux pays avant d'être soumis à PBSO.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes³ : 2

³ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloué aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes/ le renforcement des capacités des femmes 51% du budget est réservé à l'égalité entre les sexes soit un total de \$ 1 544 759	
Degré de risque du projet⁴ : 2	
Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁵) : __1.1__	
Type de demande : Nouveau projet <input type="checkbox"/> Révision de projet <input checked="" type="checkbox"/> X	Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document : Extension de la durée : <input checked="" type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois : 9 mois (jusqu'au 31 mars 2021) Changement de résultat / sujet : <input type="checkbox"/> Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/> Budget PBF supplémentaire : <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire Brève justification de la révision : <p style="color: red;">Cette demande de prolongation sans coût du projet se justifie par les impacts du contexte sécuritaire qui s'est détérioré dans la zone d'intervention du projet ainsi que les conséquences du COVID-19. Ces deux facteurs ont considérablement limité et retardé les capacités opérationnelles d'implémentation des activités initialement prévues dans le projet.</p> <p style="color: red;">En effet, depuis les attaques sanglantes qui ont visé les forces armées Maliennes et Nigériennes respectivement à Indélimane (1^{er} novembre 2019), Inatès (10 décembre 2019), et Chinagoder (9 janvier 2019) et plus récemment Ayorou (12 mars 2020), une nouvelle stratégie a été mise en place par les autorités des deux Etats notamment en ce qui concerne le déploiement des troupes militaires. En effet, à la suite de ces attaques, les autorités ont décidé du retrait des postes militaires présents sur les zones isolées y compris frontalières pour se replier vers des zones plus sécurisées ou sécurisables. C'est ainsi que les forces de défense et de sécurité présentes à Labezanga à la frontière Mali-Niger se sont rabattues sur Ansongo. Du côté du Niger toutes les forces ont replié sur Tillabéry et ses environs.</p> <p style="color: red;">Le contexte sécuritaire depuis n'a cessé de se détériorer en raison de l'expansion continue des groupes terroristes, en particulier dans les zones frontalières de Ménaka, Ansongo, ainsi que plus à l'ouest autour de Gao sur la zone des 3 frontières Mali-Niger-Burkina Faso. Cette détérioration a conduit la population et les autorités de l'Etat à abandonner de nombreux postes et localités stratégiques désormais exposés</p>

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 15% du budget total).

⁴ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

aux terroristes comme le souligne le dernier rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la situation au Mali « Les déplacements internes dans les régions transfrontalières le long des frontières avec le Burkina Faso et le Niger ont continué à augmenter. L'accès humanitaire aux populations dans le besoin dans les zones transfrontalières Mali-Niger est de plus en plus difficile. Selon plusieurs prévisions, la saison de soudure qui approche (juin-septembre) sera particulièrement difficile pour les personnes déjà sous la pression de l'insécurité alimentaire liée au conflit. Dans le même temps, les services de l'État ont continué à être retirés des zones les plus touchées par la violence, aggravant ainsi une situation humanitaire déjà désastreuse ».

Les violences dans cette zone transfrontalière sont récurrentes. Et ce d'autant plus que les groupes terroristes ont multiplié les actes de violences, de harcèlement et d'exactions sur les populations civiles. En conséquence, la plupart des populations dans les zones frontalières se sont déplacées pour fuir les représailles et les menaces des groupes terroristes. C'est le cas notamment des populations installées sur les zones frontalières de Tessit, Ouatagouna Tin Hamma etc. qui se sont déplacées en masse vers Ansongo et Gao. Le même phénomène est aussi observé du côté du Niger où un important mouvement de populations quittant les zones frontalières vers les centres comme Tillabéri ou Ouallam. Ces déplacements massifs et spontanés des populations modifient considérablement la densité démographique de certaines zones entraînant ainsi des tensions notamment avec les populations locales.

Ce contexte détérioré pourrait fragiliser certains acquis en matière de prévention et de résolution de conflits obtenus en début de projet.

En plus du contexte sécuritaire, l'éruption de la pandémie de la COVID 19 a considérablement retardé la mise en œuvre du projet. Comme la plupart des États africains, dans un premier temps, les zones urbaines et périurbaines notamment les capitales politiques et économiques, ont été les premières affectées. Afin de restreindre la propagation du virus, les États nigérien et malien ont pris des mesures considérables. Parmi ces nombreuses mesures, les principales ont consisté à isoler ces capitales et les zones urbaines du reste du pays, et limiter les déplacements des personnes. Or il s'agit là de centres névralgiques pour la production des services, de la logistique et l'assistance humanitaire. Par ailleurs, les gouvernements ont demandé à leurs partenaires, notamment du SNU, d'accompagner les efforts de ces différents États dans la riposte pour lutter contre la pandémie dont on craint des conséquences dramatiques compte tenu de la précarité socioéconomique de la plupart des citoyens de ces pays. Cette logique a également été prise spontanément par le SNU qui a vivement encouragé les projets en cours à intégrer une dimension liée au Covid-19. Ainsi, une note de la DSRSG au Mali (jointe au document) a invité les agences des Nations Unies à intégrer des activités en lien avec la COVID-19 dans les actions à mettre en œuvre en appui à la réponse du gouvernement malien contre la pandémie. Ceci ne pouvait être fait sans procéder à la réallocation des fonds sur les projets en cours. Néanmoins, les actions planifiées dans le cadre de la riposte se poursuivront dans les zones d'interventions initialement prévues et au bénéfice des mêmes communautés au Mali et au Niger.

Par ailleurs, d'autres facteurs conjoncturels ont également influé sur la mise en œuvre du projet. Il s'agit entre autres des élections législatives tenues au Mali de mars à avril 2020 et qui ont eu un impact sur la continuité des activités terrain. Les velléités de contestation du processus électoral et des menaces à l'endroit des votants et des candidats, traduits par les crimes de masse, séquestrations et enlèvements, ont créé un climat de tensions. Dans un contexte dynamique, instable et fragile, les autorités

locales étaient préoccupées par l'accomplissement de leurs missions régaliennes entraînant souvent la suspension des activités dans certaines zones critiques, notamment celles frontalières avec le Niger en guise de préventions de dommages collatéraux.

Ces différents facteurs ont eu plusieurs influences sur la mise en œuvre du projet :
- Difficiles accès et interventions des acteurs humanitaires et de développement :

En effet le contexte expose de plus en plus les intervenants (UN, ONG etc.) à des risques importants rendant davantage inaccessibles les zones et les populations les plus reculées et défavorisées. Au Niger par exemple, certains acteurs intervenants dans la zone transfrontalières ont été ciblés par des attaques et enlevés. Ceci fragilise les acquis en matière de prévention et résolution de conflits, en matière du respect des droits humains notamment pour les femmes et les filles et plus globalement sur la résilience des communautés déjà fortement vulnérables.

Indisponibilité des acteurs et bénéficiaires du projet :

Les cibles du projet ont été affectées par le projet notamment en raison de l'insécurité accrue dans les zones (communes) d'intervention du projet qui a entraîné des mouvements de populations bénéficiaires vers des zones plus sécurisées. A titre d'illustration les autorités locales (Gouverneurs, préfets, sous-préfets, maires), acteurs clés dans les stratégies d'échanges d'informations en vue de la prévention des violences, étaient peu disponibles de chaque côté en raison du contexte dynamique et ceci malgré leur bonne volonté. 3 tentatives de rencontres ont été prévues, et actées mais avortées en raison de ces différentes contraintes et des événements imprévus. Certains partenaires d'exécution ont, craignant pour leurs équipes, du repousser la mise en œuvre de certaines à travers des notes explicatives fondées sur le contexte sécuritaire.

Nécessité d'intégrer une dimension covid-19 dans le projet.

;

-Des contraintes liées au COVID-19 (mesures édictées par les gouvernements du Mali et du Niger sur les regroupements de personnes, les restrictions de mouvements y compris transfrontaliers, les mesures de protection et de prévention etc.) ont empêché la tenue de certaines activités. Qui plus est, il fallait Reformuler certaines activités pour s'impliquer dans les initiatives gouvernementales de ripostes. Ainsi, les secrétariats locaux du PBF ont suggéré de reformuler les activités difficiles ou impossible à réaliser au regard du nouveau contexte sécuritaire et sanitaire. ;

Au regard de ce qui précède, la demande d'extension de 9 mois est justifiée. Avec cette prolongation, le projet sera en mesure d'atteindre les résultats escomptés dans la mesure où l'on note plusieurs facteurs encourageants :

Le souhait des autorités nationales et locales (au Mali et au Niger) à être accompagnées dans les communes (zone d'intervention) en vue de maintenir et ou renforcer la paix et la cohésion sociale et le vivre ensemble des populations locales ;

- La poursuite du renforcement du rôle et de la participation des femmes et jeunes dans les mécanismes formels et informels de prévention et de gestion de conflits ;

- La réallocation de lignes budgétaires pour des activités spécifiques en appui à la réponse des gouvernement du Mali et du Niger contre la pandémie du COVID-19;
- Le renforcement des capacités des autorités et organisation locales pour accompagner la dynamique engagée en faveur de la consolidation de la paix etc.
- La consolidation des acquis du projet en termes de résultats en matière d'inclusivité des mécanismes, du respect et de la connaissance des droits notamment des femmes et des filles ;

Pour ONU FEMMES Mali, les activités initiales ont été reformulées comme suit :

Activité 1.2.5 Appui en équipements pour 4 groupements de femmes et de jeunes en matériels de production locale des produits nécessaires à la prévention du COVID-19

Activité 1.2.6: Former 60 relais communautaires, 60 leaders religieux et 60 communicateurs traditionnels des communes d'intervention sur le COVID-19 et les mesures barrières à respecter dans le cadre de la prévention de la maladie

Activité 2.1.2 Doter quelques lieux publics et de rencontres et formations des femmes en dispositif de prévention du virus (kit de lave des mains, savon, Gel hydro alcoolique, masques)

Activité 2.4.1 Organiser 4 campagnes d'information et de sensibilisation sur le vivre ensemble et la prévention de COVID 19 dans les communes d'intervention du projet

Activité 3.1.1 : Acheter et distribuer 500 kits de lavage des mains pour les bénéficiaires vulnérables dans les communes d'intervention du projet

Activité 3.1.2 : Organiser 4 sessions de Formation de formateurs des bénéficiaires vulnérables dans les communes d'intervention du projet sur l'utilisation des kits et les mesures barrières de prévention du COVID-19

Activité 3.1.3 : Organiser des sessions de sensibilisation des communautés (en petit groupes) sur les mesures de prevention du COVID-19 et la cohésion sociale

Du coté de ONU FEMMES Niger, les activités initiales suivantes sont reformulées :

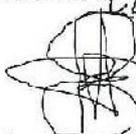
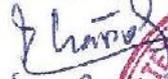
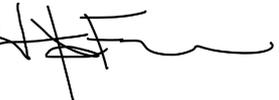
- Activité 1.2.5 : Faciliter des rencontres périodiques entre les autorités locales des communes transfrontalières sur la mise en œuvre des plans d'action ;
- Activité 1.2.6: Appuyer deux mécanismes d'alerte précoce au niveau communautaire et transfrontalier sensibles au genre dans la zone d'intervention ;
- Activité 2.1.2: Organiser des ateliers de planification avec les FDS sur les priorités de renforcement des capacités sur la base des diagnostics ;
- Activité 2.4.1: Appuyer quatre rencontres entre les FDS, les acteurs de la chaîne pénale et les communautés sur leurs mandats et rôles respectifs (mécanismes, institutions, rôles, sécurité dans la zone) dans chaque pays, et de manière transfrontalière ;
- Activité 3.1.1: Organiser des rencontres de mise en réseau au niveau transfrontalier entre 1) organisations de femmes actives dans la zone

d'intervention, 2) Cellule nationales, 3) la Plateforme régionale des femmes du G5 Sahel ;

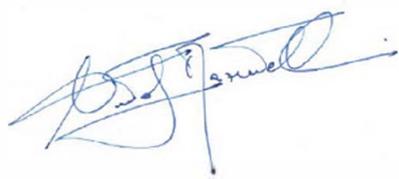
- Activité 3.1.3: Organiser des actions de sensibilisation et d'information sur les, expériences et aspirations des femmes dans la zone transfrontalière en matière de consolidation de la paix aux niveaux national et sous régional du G5 Sahel ;

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

SIGNATURES DU PROJET – MALI :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE ONU FEMMES</p> <p>Nom du représentant : <i>E. Beatrice</i></p> <p>Signature : </p> <p>Date et visa : </p> <p style="text-align: center;">18 Juin 2020</p>	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Nom : <i>KARATE Asser</i></p> <p>Signature : </p> <p>Titre : <i>Secrétaire Général Sécurité et Protection Civile</i></p> <p>Date et visa : <i>le 10 juin 2020</i></p> 
<p>AGENCE RECIPIENDAIRE ONU DC</p> <p>Nom du représentant :</p> <p>Signature :</p> <p>Date & visa :</p>	<p style="text-align: center;">Cécile Plunet, OIC</p> <p style="text-align: center;">17 Juin 2020</p> 
<p>Coordonnateur résident</p> <p>Nom <i>Mbaranga Gasarabwe</i></p> <p>Signature : </p> <p>Date & visa : <i>23/06/2020</i></p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Nom du représentant : </p> <p>Signature :</p> <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date & visa : <i>21 juillet, 2020</i></p>

SIGNATURES DU PROJET -1'1GER:

<p>AGE, Cf.: IU:CIPH, NDAIRE ONI.JHMME</p> <p>1'nom ill r,présent,1111 : <i>A. C. Mouton</i></p> <p>Si, WIU/lft: <i>J J</i></p> <p>Dat. th \W : <i>4, 11/11/20</i></p>	<p align="center">7'Z'</p> <p>Stina11re :</p> <p>Ture:</p> <p>Dul. th ,ou :</p> <p align="center"><i>16 Avril 2020</i></p> 
<p>AGE, CE RECIPIE, DAIRE O'il.JOC</p> <p>1'om :</p> <p>c:ijllt1/11re :</p> <p>Daie t\ 11w :</p>	
<p>(Coordonnateur résident</p> <p>W/11 :</p> <p>Signature :</p> <p>Dai.: d. 1'1.a.:</p> 	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Non du repr.itentunt :</p> <p>Signature :</p> <p>Sou-secrétaire général pour rapt11 à la conld11nri de lapai,</p> <p>Oi.li: & W/11 : 21 juillet, 2020</p> 

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) *Décrire brièvement l'analyse de conflit et la relation entre les conclusions de l'analyse et le projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes.*

Analyse des conflits :

Les communes frontalières entre Gao, Ménaka et Tillabéry ciblées par le projet sont habitées majoritairement par les Touaregs, Sonrai, Zarmas et Peuls. Elles constituent le creuset de conflits multiples comme :

❖ Les conflits intra et intercommunautaires au Mali et au Niger :

Du côté du Mali, des violences ont éclaté entre d'une part les communautés Touaregs Iboguilitan de Ménaka et Touaregs Idourfane de Gao ; et d'autre part entre les Touaregs Daoussaks et les Peuls de Ménaka avec une extension du conflit au Niger.

Du côté du Niger, les conflits opposent les agriculteurs Zarmas et les éleveurs Peuls et Touaregs Daoussaks dans les Communes de Gorouel, Banibangou et Bankilaré, qui partagent l'espace frontalier entre le Niger et le Mali. D'autre part, plusieurs conflits opposent les agriculteurs entre eux, les éleveurs entre eux, les éleveurs et les pêcheurs notamment aux niveaux des villages riverains du fleuve Niger.

La plupart de ces conflits sont relatifs à la transhumance des animaux et à la gestion des pâturages des deux côtés de la frontière. Les zones transfrontalières entre le Mali et le Niger ont été marquées par la combinaison de sècheresses fréquentes avec l'extension progressive des terres agricoles exploitées qui rétrécissent les pâturages pour le bétail. A cela s'ajoutent les effets des changements climatiques qui fragilisent d'année en année les ressources naturelles et réduisent les moyens d'existence des populations locales.

❖ Les conflits liés aux attaques des groupes rebelles séparatistes au Mali :

Depuis 1963, les régions de Ménaka et Gao ont connu des rebellions armées. Celle de 2012 a conduit à une occupation par le MNLA⁶ qui a ensuite été chassé par les djihadistes du MUJAO⁷ et leurs alliés. Le Mouvement pour le Salut de l'Azawad (MSA) et le Groupe d'Autodéfense Touareg Imghad et Alliés (GATIA) y sont actuellement actifs. Dans les zones où les forces de défense et de sécurité maliennes sont absentes, ces groupes militaires jouent le rôle d'acteurs de la sécurité. Ils sont membres des mouvements signataires de l'Accord pour la paix, respectivement la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) et la Plateforme.

A ces groupes armés s'ajoutent des groupes d'auto-défense à caractère ethnique (Peuls, Touaregs, Sonrai).

❖ Les attaques des groupes extrémistes/terroristes au Mali et au Niger :

L'Etat Islamique dans le Grand Sahara, les groupes affiliés à Al-Qaeda notamment le Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM), le MUJAO et Ansar Eddine sont implantés à Ménaka et Gao sans avoir de bases fixes. Ils mènent des attaques contre les FDS maliennes et nigériennes, la MINUSMA et Barkhane et lancent des actions de représailles contre les populations civiles. Dans la zone frontalière du côté du Niger, ces groupes jihadistes n'ont pas d'implantation ancienne ; leur présence et expansion sont liées

⁶ MNLA : Mouvement National de Libération de l'Azawad

⁷ MUJAO : Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest

à la crise malienne de 2012. Néanmoins, ils exercent une influence certaine dans cette zone, que ce soit sur les campements et villages du Niger ou sur les ⁸ camps de réfugiés maliens. Ces groupes ont une grande capacité pour mobiliser rapidement des combattants, mener des incursions dans la zone frontalière du Niger et échapper ensuite aux poursuites en se repliant du côté de la frontière malienne.

Causes structurelles des conflits :

Elles sont d'abord historiques : la raréfaction des ressources naturelles rend problématique la gestion des espaces pastoraux, le contrôle des couloirs de transhumance qui chevauchent les deux côtés de la frontière. La situation est exacerbée par les vols de bétail et la circulation des armes qui sont détenues par les différentes parties.

Elles sont aussi liées à des changements des dynamiques dans les deux zones. On constate une érosion du pouvoir de gestion des conflits par les chefs traditionnels, la non fonctionnalité des mécanismes traditionnels de gestion des conflits dont les acteurs ont des difficultés à se rencontrer et dialoguer. Tout cela a agrandi la méfiance et les suspicions et a conduit à la résurgence d'anciennes rancunes issues de la mauvaise gestion des différends. Du côté du Mali, les autorités et services de l'Etat sont absents en dehors des chefs-lieux des régions et de cercles depuis la crise de 2012.

Les effets de la crise économique et la dégradation du niveau de vie dans ces localités fortement impactées par l'insécurité ont entraîné un manque de perspectives économiques pour des jeunes à risque qui sont rendus plus vulnérables à l'extrémisme violent. Ils sont généralement exclus des instances et processus de décision au niveau communautaire. Les jeunes (surtout les célibataires) sont considérés comme une immatures, incapables de prendre des décisions publiques. Comme les femmes, les jeunes doivent exercer leur citoyenneté par procuration.

Facteurs externes :

Dans les deux zones, plusieurs facteurs ont contribué à une intensification des conflits dont :

- ❖ La mauvaise administration de la justice :
Les services judiciaires sont situés dans les villes de Gao, Ansongo et Ménaka seulement. Les populations des zones d'intervention ont un accès très faible aux services en raison de l'éloignement des instances judiciaires, des allégations de corruption, des frais de justice élevés et de la lenteur des procédures judiciaires. On constate aussi l'impunité face aux violations des droits humains y compris des violences sexuelles liées aux conflits, etc. Tout cela crée un sentiment de frustration des populations face à des décisions perçues comme injustes, entraînant le recours à des formes de justice de type traditionnel, coutumier ou religieux considérées plus équitables et proches de leurs réalités.
Du côté de Tillabery, il y a des tribunaux d'instances dans cinq tribunaux d'instances et un tribunal de grande instance. La chefferie traditionnelle institutionnalisée au Niger et reconnue comme une auxiliaire de justice est de plus en plus influencée par le politique et perd de ce fait de plus en plus sa réputation de neutralité. Ses décisions sont souvent contestées par les populations. Malgré la présence des tribunaux dans la zone d'intervention, le faible accès à la justice demeure toujours difficile à cause de l'éloignement de l'éloignement et de la méconnaissance du fonctionnement des institutions judiciaires. Ces contraintes sont encore plus accentuées chez les femmes à cause du poids des pesanteurs socioculturelles.
- ❖ Le problème de confiance entre les FDS et les communautés locales : les allégations de violations des droits humains et les risques de protection pour les femmes et les filles dans

le contexte d'opérations militaires et les mauvaises perceptions réciproques installent un sentiment de méfiance ;

- ❖ La crise d'identité : un certain sentiment d'exclusion est ressenti par certaines communautés au niveau de la gestion du pouvoir et de la répartition des richesses nationales qui se traduit par un développement inégal des régions sahéliennes ;
- ❖ Les attentes de dividendes de paix des populations qui ne voient pas les changements obtenus de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix au Mali : depuis sa signature, aucune avancée significative n'a été observée ;
- ❖ Les intérêts différents et divergents des groupes armés pro et contre – gouvernementaux du côté du Mali ;
- ❖ La criminalité transfrontalière : la porosité des frontières (liée aux faiblesses structurelles des Etats) favorise les trafics illicites des armes, de la drogue, d'êtres humains.

La combinaison de tous ces facteurs fait de cette zone frontalière un terreau fertile pour les conflits, l'extrémisme violent, le terrorisme et les problèmes de développement. Cela a conduit à une forte présence des FDS nationales, du G5 Sahel et internationales (MINUSMA, Barkhane). Afin de contrebalancer le focus sécuritaire, il y a le besoin d'apporter des réponses multisectorielles pour construire la paix, dont certaines seront à effet immédiat et d'autres à moyen et long terme. C'est la vision recherchée par la création du G5 Sahel qui inclut dans ses priorités à la fois les aspects sécuritaires et de développement.

Analyse des acteurs clés

ACTEURS	ANALYSE	CAPACITE POUR LA PAIX
Acteurs locaux		
Chefs traditionnels (chefs coutumiers, religieux)	Affaiblis. Perte d'autorité et d'influence dans la gestion des conflits. Immixtion dans la politique. Devenus des cibles de violence des groupes extrémistes. Canaux de dialogue plus restreints depuis la crise sécuritaire. Au Mali, faible reconnaissance par l'Etat des chefs coutumiers.	Constituent le 1^{er} niveau de gestion des conflits malgré les limites. Acteurs clés à mobiliser et à renforcer notamment sur les questions de droits humains et genre, vu leur connaissance des territoires. Ont un potentiel de transformation positive.
Personnes d'influence (communicateurs traditionnels, enseignants, sages)	Capacités de sensibilisation autour des causes collectives. Habilité et capacités à conduire des médiations sociales.	Rôle d'influence et de diffusion de messages de paix – acteur clé à inclure. Renforcer les aspects genre / besoin d'outils sur les conflits.
Justice traditionnelle - cadis	Rendent justice selon les règles religieuses parfois non équitables. Sont présents partout.	A renforcer pour leur rôle de proximité. Les sensibiliser sur les questions de droits de l'homme et genre.
Les groupements et associations de femmes	Ont un faible niveau d'organisation et de plaidoyer. Influence sur les jeunes et les familles.	Rôle capital pour résoudre les conflits lorsqu'elles sont ensemble. Capacités à renforcer sur les thématiques du projet. Sont des partenaires crédibles pour la paix.
Les jeunes	Auteurs et victimes de la violence armée. Jouent parfois un rôle important en matière de gestion des conflits (Gao – organisation de jeunesse Force G). Ménaka : force faible, facile à manipuler par les groupes armés car en attente des dividendes de la paix. Niger : organisations de jeunes mobilisés pour la consolidation de la paix.	Vecteurs de violence qui peuvent être des acteurs pour la paix. Capacités à renforcer sur les thématiques du projet pour leur participation pacifique à la résolution des conflits.

Les coopératives socioprofessionnelles	Sont également des espaces de dialogue – opportunités de relance économique. Ont un pouvoir économique.	Peuvent aussi faire passer de messages de consolidation de paix et de cohésion sociale vu leurs contacts avec toutes les communautés (y compris au niveau transfrontalier).
Les radios communautaires	En cours de réhabilitation au Mali par l'USAID dans la zone du projet. Sont opérationnelles dans les zones au Niger.	Sont des partenaires pour la diffusion, sensibilisation et un outil pour la cohésion sociale avec une dimension transfrontalière.
Elus locaux (Maires, Conseillers municipaux)	Plus accessibles. Disposent de moyens d'action de proximité et connaissances endogènes pour gérer les conflits.	2ème niveau de gestion des conflits. Rôle à renforcer – besoin d'outils pour mieux gérer les conflits, mieux intégrer le genre, s'investir dans la dynamique transfrontalière.
Sections locales des partis politiques	Peuvent manipuler et influencer les jeunes pour attiser les conflits. Mobilisent les femmes pour les campagnes électorales. Peu réceptifs aux questions de genre.	Au Mali – opportunité avec les prochaines élections locales et législatives. Avec la loi sur le quota : opportunité pour renforcer la participation des femmes dans les instances de décision.
Préfets et Sous-Préfets	Accessible. Proximité avec les élus locaux et les communautés. Limites dans la résolution des conflits par rapport aux textes de loi et services de l'Etat disponibles.	3ème niveau de gestion de conflits. Rôle à renforcer – besoin d'outils pour mieux gérer les conflits, mieux intégrer perspectives de genre, dynamique transfrontalière pour la restauration de l'autorité de l'Etat.
Services déconcentrés et décentralisés de l'Etat	Présents au niveau des Cercles/Arrondissements/Préfectures (éducation et santé. Problème d'accessibilité. Moyens d'action limités – faible couverture des services. Dimension transfrontalière présente avec les déplacements des populations.	Répondent à la demande de retour des services sociaux de base dans les zones. Condition pour le retour des déplacés internes et réfugiés. Les inclure dans les cadres de concertation des acteurs.
Les Forces de défense et de sécurité (FDS)	Problème de confiance avec les populations locales. Problème de connaissance des droits humains, leur mandat (sécurité humaine) et leur redevabilité.	Besoin de sensibiliser et former les FDS sur les perspectives droits humains, genre. Besoin de communiquer sur leur mission et favoriser le dialogue avec les communautés locales. Rôle de protection des femmes.
Les groupes armés signataires de l'Accord pour la paix (au Mali)	Comblent le vide laissé par l'Etat. Se battent contre les groupes extrémistes. Au Mali – seront intégrés dans le DDR et le Mécanisme Opérationnel Conjoint (MOC).	Rôle possible la diffusion de messages aux communautés. Capacités à renforcer (aspects droits humains, genre – dialogue avec les communautés).
Groupes d'auto-défense à caractère ethnique	Rôle de propagation de l'instabilité dans la région. Désinformation des communautés sur le rôle de protection de l'Etat.	Constituent un risque pour la mise en œuvre du projet (voir tableau des risques).
Les groupes armés extrémistes	Forts dans la communication et l'occupation du terrain vu l'absence de l'Etat. Accentuent les conflits communautaires et transfrontaliers. Restreignent les droits des femmes (éducation, liberté de mouvement, activités économiques).	Constituent un risque pour la mise en œuvre du projet (voir tableau des risques).
Les réseaux de trafiquants	Ont un impact important sur l'économie locale. Influencent les jeunes hommes (appât du gain).	Constituent un risque pour la mise en œuvre du projet (voir tableau des risques).

	Recrutent les jeunes hommes pour les trafics, de la drogue notamment.	
Acteurs régionaux		
Les gouverneurs	Ont un pouvoir politique décision important dans l'arbitrage des conflits et la gestion de la sécurité. Sont membres de la Commission mixte Mali/Niger.	4^{ème} niveau de gestion des conflits. A impliquer dans le comité d'orientation stratégique du projet. A informer sur les avancées.
Les autorités intérimaires (Mali)	Remplacent les élus là où les Collectivités ne fonctionnent pas. Dispositif prévu par l'Accord pour la paix.	Les inclure dans les cadres de concertation des acteurs.
Système de justice	Tribunaux et juges absents du côté du Mali. Antennes judiciaires et anti-terroristes en voie de déploiements (Gao). Présents du côté du Niger. Dans les 2 pays, problèmes d'accès et d'efficacité.	5^{ème} niveau de gestion des conflits. Acteurs clés à mobiliser et à renforcer notamment sur les questions de droits humains et genre, confiance des populations, dialogue avec les FDS, pour réaliser leurs mandats.
Les ONG nationales et internationales	Mènent des activités de prévention et gestion des conflits. Promeuvent le dialogue et la prise en compte du genre.	Assurer la complémentarité et les synergies avec elles.
Force de défense et de sécurité (FDS) – postes de commandement	Problème de confiance avec les populations locales.	Besoin de communiquer sur leur mission et favoriser le dialogue avec les communautés locales.
Forces de sécurité internationales : MINUSMA, Barkane, G5 Sahel, Forces américaines	Présentes dans la zone dans le cadre de la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme.	Pas d'action à faire.
Acteurs nationaux		
Haute autorité pour la paix (Niger)	Pouvoir de décision sur les initiatives de paix.	A informer sur les actions du projet.
Ministères (Cohésion sociale et paix, Sécurité, Défense, Justice, Administration territoriale (Mali), Intérieur (Niger))	Sont en charge de la mise en œuvre politiques et programmes en lien avec les problématiques du projet. Ouverts aux questions de genre.	A impliquer dans le comité d'orientation stratégique.
Commission Nationale de Réforme du Secteur de la Sécurité (CNRSS) au Mali	Responsable de la mise en œuvre de la stratégie RSS	A impliquer pour le ciblage des FDS et le suivi des actions du résultat 2.
Acteurs Sous Régionaux (Niveau G5 Sahel)		
Plateforme des femmes du G5 Sahel	Reconnue par les Chefs d'Etat du G5 Sahel en octobre 2018.	A impliquer dans les actions du résultat 3 et le suivi.
Secrétariat Permanent du G5 Sahel	Assure la coordination des actions dans les Etats du G5 Sahel.	Informé et consulté dans la mise en œuvre du projet.

Le rôle des femmes dans les conflits

Dans les zones d'intervention, les femmes apparaissent fortement défavorisées en raison d'une vulnérabilité plus spécifiques, aux conflits, l'insécurité, les ruptures familiales, les changements climatiques, les crises alimentaires entre autres. Ces facteurs de vulnérabilité pour les femmes et les jeunes se sont amplifiés sous l'effet d'une situation politique complexe, d'un environnement local instable et de facteurs globaux défavorables.

Les informations précises sur les violations des droits des femmes et des enfants restent difficilement accessibles dans les zones d'intervention. Le dernier rapport du Secrétaire-Général des Nations Unies sur la situation au Mali a indiqué qu'au cours de la période considérée, la MINUSMA a établi neuf cas de violences sexuelles liées aux conflits qui ont fait au moins neuf victimes, dont trois mineurs. Il s'agit de quatre viols et de cinq viols collectifs commis par au moins 14 individus armés non identifiés dans les régions de Gao, de Mopti et de Tombouctou. De janvier à juin 2018, on a dénombré 1'115 cas de violence sexiste, dont 758 cas d'agression sexuelle. Dans 68% des cas, les victimes étaient des filles âgées de moins de 18 ans. Plusieurs études confirment que les femmes sont parmi les principales victimes de la montée de l'extrémisme violent au Sahel central : l'imposition de normes comportementales contraignantes telles que les entraves à la mobilité, au travail et au revenu à cause de l'insécurité, pratique récurrente des mariages forcés, exposition à des abus et au risque de violences sexuelles, stigmatisation, sous-rapportage des cas de violences basées sur le genre.⁹

Les statistiques ne sont pas disponibles au niveau de la zone d'intervention au Niger.

De plus en plus, les femmes prennent part aux conflits et y jouent des rôles actifs divers : mobilisation, approvisionnement, hébergement et renseignement des combattants. Pour préserver les liens de famille et ethniques, des femmes sont amenées à soutenir des combattants ou des groupes d'auto-défense à caractère ethnique. C'est le cas des femmes de Ménaka et Kidal qui ont manifesté contre l'Accord pour la paix pendant les négociations d'Alger, pour soutenir les mouvements armés.

Dans ces zones, les rapports de genre valorisent les capacités guerrières des hommes et des jeunes que certaines femmes n'hésitent pas à encourager pour rejoindre les groupes armés. Aussi, en leur qualité de reproductrice sociale, certaines femmes transmettent des messages de vengeance à leurs enfants et ont, par conséquent, une influence indirecte sur la résurgence des conflits cycliques. Même si elles ne participent pas publiquement, on note qu'à travers l'exercice de leur pouvoir dans le cercle privé et par le biais de leurs organisations, les femmes influencent les décisions communautaires.

Dans les zones d'intervention, les organisations féminines sont largement et présentes s'organisent pour mener des activités en matière de prévention et de résolution des conflits communautaires. Elles ont créé des espaces de dialogue, multiplié des rencontres sur la paix et des initiatives de résilience. Mobilisées, exploitant les liens de famille, les femmes constituent un atout non négligeable pour la cohésion sociale. A titre d'illustration, lors du conflit fratricide entre Arabes commerçants et Arabes Kounta à Gao, les femmes des deux tendances ont conduit une médiation qui a abouti à la conclusion d'un accord en avril 2003. De même, elles ont manifesté une grande résistance à l'occupation de terroristes à Gao. Des exemples sont nombreux pour illustrer le potentiel transformateur des femmes.

Toutefois, il faut noter que la plupart des mécanismes traditionnels de gestion des conflits locaux sont composés en majorité d'hommes d'un certain âge (chefs traditionnels, chefs religieux, leaders). Pourtant, ce sont les femmes et les jeunes qui sont les principales victimes de l'expansion des conflits et de l'extrémisme violent. Responsables de la sécurité alimentaire familiale, lorsqu'un conflit survient, les femmes n'hésitent pas à se déposséder de leurs biens personnels, à décapitaliser (bijoux, vêtements, ustensiles de cuisine, petits ruminants, volaille, etc.) pour assurer la survie de leurs familles.

⁹ International Alert, *Si les Victimes deviennent Bourreaux : Facteurs contribuant à la vulnérabilité et à la résilience à l'extrémisme violent au Sahel central*, 2018.

Dans certaines communes frontalières, lorsque les hommes et les jeunes ont été contraints à l'exode pour éviter les risques d'enrôlement ou d'exactions, ou encore lorsqu'ils se sont engagés dans les mouvements armés et extrémistes, les femmes se retrouvent seules, cheffes de ménage, pourvoyeuses des biens et services indispensables à leurs familles. Malgré cette contribution importante, les traditions et les croyances religieuses continuent à les confiner à un second rôle.

Le rôle des jeunes dans les conflits

Les jeunes sont fortement touchés par le chômage à cause du faible accès à une éducation de qualité, la haute incidence de la pauvreté et l'absence d'alternatives économiques. Par exemple à Gao, le taux de chômage des jeunes de 15-24 ans atteint 50%. Face au manque de perspectives d'avenir et à l'insécurité, la tentation de rejoindre des milices d'auto-défense, les groupes extrémistes violents, ou de s'adonner aux activités criminelles est forte. Les sentiments d'injustice et de révolte sont prévalents parmi la jeunesse qui se dit abandonnée par les Etats. Les rapports sociaux de genre contribuent à encourager l'enrôlement des jeunes : l'appartenance à un groupe de pairs (jeunes du même âge), le désir d'appartenir à un groupe de référence (jeunes guerriers, défenseurs de la communauté) et les discours tenus par les mères ou les épouses sont des éléments déclencheurs de la décision de s'engager dans un groupe terroriste ou violent.¹⁰ L'engagement des jeunes du village de Petel Polli dans la région de Tillabéry dans les groupes extrémistes en est un exemple connu. Les abus et exploitations liés à la violence extrémiste ou commis par les FDS sont aussi une raison pour les jeunes hommes pour recourir à la violence armée afin de protéger leurs familles.

Le ciblage des femmes (dans tous les résultats) et des jeunes (pour le résultat 1) comme acteurs de la paix s'avère donc être un élément clé pour le retour de la paix dans ces zones.

- b) *Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies, et promeut l'appropriation nationale. Décrire comment les composantes sont complémentaires d'autres interventions dans ce secteur d'intervention / cette zone géographique, y compris les enseignements tirés d'appui apporté dans le passé par le PBF (ou autre).*

Ce projet est aligné sur les cadres politiques nationaux et régionaux et avec la nouvelle orientation des Nations Unies sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix ainsi que les différentes résolutions y afférentes.

➤ Au niveau régional :

- La stratégie du G5 Sahel pour le développement et la sécurité et son plan d'action
- La stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et la Résolution 2359 sur la création de la force interarmées adoptée en 2013 et complétée en 2018 par un plan d'accompagnement
- Le plan d'action régional pour la mise en œuvre de la résolution 1325
- Le document cadre de la CEDEAO sur la prévention des conflits (2008)

¹⁰ International Alert, *Si les Victimes deviennent Bourreaux : Facteurs contribuant à la vulnérabilité et à la résilience à l'extrémisme violent au Sahel central*, 2018 ; International Crisis Group, « Frontière Niger-Mali : mettre l'outil militaire au service d'une approche politique », *REPORT 261 / AFRICA*, 12 JUNE 2018, <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/west-africa/mali/261-frontiere-niger-mali-mettre-loutil-militaire-au-service-dune-approche-politique>; ONU Femmes, *Les femmes et les filles dans le conflit au Mali, analyse factuelle et recommandations pour une paix durable*, 2015.

- Le document cadre politique de la réforme du secteur de la sécurité et de la gouvernance (RSSG) de la CEDEAO (2016)

➤ **Au Mali :**

- Le Plan cadre du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile pour l'amélioration du lien de confiance entre les forces de sécurité et la population 2018-2021
- La stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et le programme national
- Le plan d'action national de mise en œuvre de la Résolution 1325 (2015-2018)
- Le document de Politique Nationale de Prévention et de Lutte Contre l'Extrémisme Violent et le Terrorisme et son plan d'action 2018-2020
- L'effet 1 de l'UNDAF+ : paix, sécurité et réconciliation
- La stratégie commune du Système des Nations Unies pour la promotion de l'égalité des droits et l'autonomisation des femmes au Mali 2016-2019
- La stratégie de la MINUSMA pour la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS)

➤ **Au Niger :**

- Le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 : le renforcement des institutions garantes de la défense du territoire et de la sécurité des citoyens
- La stratégie nationale de justice et des droits humains et son plan d'action 2016 – 2025
- Le plan d'action national de mise en œuvre de la Résolution 1325
- Les recommandations du rapport sur la CEDEF de 2017 pour l'implication des femmes dans les processus de paix et la recommandation pour le monitoring des violences commises sur les femmes et les enfants par les forces de sécurité
- La politique nationale de protection judiciaire et juvénile (PNPJJ) et son plan d'action
- La politique nationale de la jeunesse et son plan d'action
- Le plan d'action de l'Antenne Nationale de Prévention de la Radicalisation et de l'Extrémisme violent
- L'Outcome 5 de l'UNDAF

Le projet contribue aussi aux Objectifs de Développement Durable : ODD 5 et ODD 16.

Le projet sera complémentaire à d'autres interventions dans la zone d'intervention : 1) le projet PBF/IRF-182: « Promotion de la sécurité communautaire et de la cohésion sociale dans la région Liptako-Gourma - Cross-border Initiative (Burkina, Mali, Niger) » mis en œuvre par le PNUD ; 2) le projet PBF/IRF-158: « Femmes, Défense et Sécurité. Participation des Femmes à la Réforme du Secteur de la sécurité et au renforcement de la confiance entre les populations et Forces de défense et de sécurité au Mali » mis en œuvre par Interpeace, 3) le projet en cours de développement au Niger « Appui au renforcement de la cohésion sociale dans les communes de Bosso, Toumour, Kablewa, Gueskerou, Chetimari la région de Diffa » (PNUD-UNHCR), et 4) le projet cours de développement « L'implication des jeunes et des femmes dans la résolution pacifique des conflits communautaires dans la zone nord Tillabery » UNHCR-UNICEF -UNFPA.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) *Une brève description du contenu du projet – les résultats attendus du projet, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse de conflit dans la section 1 (cette section doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).*

Résultats attendus :

Résultat 1 - D'ici la fin du projet, les mécanismes et structures étatiques et non-étatiques¹¹ de prévention et de gestion de conflits dans les zones du projet intégrant les femmes et les jeunes, préviennent et résolvent de manière efficiente les conflits au niveau local.

Ce résultat répondra au besoin de renforcement de mécanismes de gestion de conflits dans la zone d'intervention pour adresser les causes structurelles de conflits locaux et transfrontaliers identifiées. Les interventions commenceront avec deux analyses situationnelles participatives des conflits qui constitueront la base pour l'engagement commun des acteurs ciblés par le projet au niveau local et transfrontalier. Une attention particulière sera prêtée au renforcement des capacités des femmes et des jeunes afin de les outiller pour leur implication accrue dans les mécanismes qui seront renforcés.

Résultat 2 - D'ici la fin du projet, les forces de défense et de sécurité et les acteurs de la chaîne pénale intègrent les droits humains, particulièrement les droits des femmes, et le genre dans leurs missions dans la zone d'intervention et développent une relation de confiance avec les communautés.

Ce deuxième résultat traitera les facteurs externes identifiés liés à la question des relations entre les FDS, les acteurs de la chaîne pénale et les communautés. Les interventions seront axées sur le respect des droits humains (y compris les droits des femmes) par les acteurs de la sécurité et de la justice et leur redevabilité et l'instauration de dialogues multipartites entre ces parties prenantes au niveau local et transfrontalier. A cet effet, 1) les capacités des FDS et des acteurs de la chaîne pénale en matière de respect des droits humains, droits des femmes et le genre seront renforcées, 2) les OSC et les organisations de femmes seront outillées sur le mandat et les rôles des FDS et des acteurs de la chaîne pénale, ainsi que sur leurs droits de recours, 3) les mécanismes de prévention et de résolution de conflits renforcés dans le résultat 1 serviront de cadres de concertation. D'autre part, le contrôle externe par les Assemblées nationales, les Commissions nationales des droits humains et les bureaux du Médiateur sera promu pour une meilleure redevabilité des FDS et des acteurs de la chaîne pénale.

Résultat 3 - Le partage d'expériences et de bonnes pratiques ainsi que le plaidoyer sur les thématiques du projet sont promus par une approche transfrontalière et sous régionale.

Le troisième résultat mettra l'accent sur d'une part, la mise en réseau des femmes impliquées dans les résultats 1 et 2 aux niveaux locaux, nationaux et sous-régional (G5 Sahel) à travers des rencontres avec les cellules nationales et la Plateforme régionale des femmes du G5 Sahel en vue d'échanges d'expériences et d'un plaidoyer commun sur les problématiques transfrontalières identifiées. D'autre part, les bonnes pratiques liées à la restauration de la confiance entre les FDS, les acteurs de la chaîne pénale et les communautés seront partagées avec le G5 Sahel afin de servir d'exemples en la matière au niveau sous-régional.

b) *Cadre des résultats du projet, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles,*

¹¹ Sur la base de l'analyse des acteurs par exemple : étatiques = préfets, sous-préfets, chefs de cantons, élus locaux, maires, gouverneurs, conseils régionaux, tribunaux ; non-étatiques = chefs traditionnels, chefs religieux, leaders communautaires, comités locaux de paix et moniteurs d'alerte précoce, plateforme multi acteurs appuyées par ONU Femmes

(doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Annexe B à compléter – il n'est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative.

Cf. Annexe B

c) Fournir une **théorie du changement pour le projet** – c-à-d comment les interventions envisagées vont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Indiquez quelles interventions sont particulièrement risquées.

(Note: Le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et variées, par exemple la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue ou par les opportunités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Comment avez-vous choisi votre approche de programmation et selon quelles hypothèses ?)

La vision du projet est de contribuer à la stabilisation, à la réduction et à une meilleure gestion des conflits, et de manière indirecte à réduire la vulnérabilité des jeunes hommes par rapport à l'extrémisme violent.

Les changements visés sont de trois types :

Individuel :

- Le changement de mentalités afin que les parties en conflit aient recours à des moyens non violents de gestion des conflits et promeuvent la cohésion sociale et la paix ;
- Le changement de mentalité des femmes elles-mêmes afin qu'elles aient une meilleure compréhension de leurs droits et s'impliquent dans la prévention et la résolution des conflits.

Communautaire /comportement de groupes :

- Les mécanismes communautaires de prévention et gestion des conflits sont renforcés ;
- Les FDS, les chefs traditionnels et les acteurs de la chaîne pénale intègrent mieux les besoins des femmes et des jeunes et leur participation ;
- Une meilleure gestion de conflits intra, inter et transfrontaliers par les mécanismes de paix en prenant compte de la dimension genre ;
- Une meilleure compréhension des droits, responsabilités et options de recours et perception par les communautés des rôles et mandats des FDS et des acteurs de la chaîne pénale.

Institutionnel :

- Une meilleure gestion de conflits intra, inter et transfrontaliers par les Maires, Préfets, Sous-Préfets et Gouverneurs en prenant compte de la dimension genre ;
- Un meilleur respect des droits des femmes, une approche centrée sur le genre par les FDS et les acteurs de la chaîne pénale ;
- La tenue des sessions de la Commission mixte Mali/Niger qui facilite une meilleure gestion de la mobilité des personnes et des biens ;

Théorie de changement :

Si les mécanismes de prévention et de gestion des conflits sont renforcés et sensibilisés sur l'intégration des questions de genre, et mis en relation à travers la frontière entre le Mali et le Niger ;

Si les organisations communautaires et de femmes sont mobilisées, outillées et mises en réseau autour de la gestion, prévention des conflits, et informées sur leurs droits et recours ;

Si les capacités des FDS et des acteurs de la chaîne pénale sont renforcées pour davantage adopter une approche centrée sur les droits humains et le genre ;

Si des espaces de dialogue sont facilités entre ces derniers acteurs au niveau local et transfrontalier ;

ALORS un climat de confiance mutuel entre les communautés, les forces de sécurité et les acteurs de la chaîne pénale sera développé et une réponse communautaire transfrontalière aux conflits sera plus conséquente.

*d) **Stratégie de mise en œuvre du projet** – expliquez comment le projet va réaliser les activités de la manière la plus effective et efficace pour atteindre les résultats, y compris la justification relative aux choix des zones d'intervention géographiques du projet, le critère de sélection des bénéficiaires, le calendrier de mise en œuvre les activités, la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l'approche de mise en œuvre (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Il n'y a pas besoin de répéter ici tous les produits et toutes les activités du projet qui sont dans le Cadre des résultats.*

Ciblage géographique de zones d'intervention :

Ce projet transfrontalier sera mis en œuvre dans 7 communes transfrontalières (dont 4 aux niveaux des régions de Ménaka et Gao) et 3 communes (dans la région de Tillabéry)¹². Le choix des communes a été validé lors des consultations et des ateliers de conception à Niamey et Bamako.

Les villages/sites d'intervention seront priorisés sur la base des critères suivants :

- Facilité d'accès aux zones et aux cibles ;
- Possibilité de bâtir sur des mécanismes étatiques et non-étatiques de prévention et gestion des conflits déjà fonctionnels ;
- Les zones ayant déjà des concertations transfrontalières ou intercommunales ;
- Une présence minimale de l'Etat et / ou en préparation du retour des autorités de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali ;
- La possibilité de complémentarité avec d'autres initiatives en cours dans les thématiques du projet.

Ciblage des bénéficiaires :

Au Mali et au Niger :

- ✚ Au niveau du secteur de la sécurité et de la justice, les prestataires de la sécurité et les organes de gestion et de contrôle seront ciblés en collaboration avec les Ministères de tutelle. Ce sont :
 - Les FDS déployées ou prévues d'être déployées dans les zones d'intervention ; les membres de la CNRSS ; les points focaux genre des FDS ; les formateurs des FDS, les membres des mécanismes de contrôle interne et externe (Commissions Nationales des Droits de l'Homme, Commissions pertinentes des Assemblées nationales, Médiateurs).
 - Pour les acteurs de la justice pénale, ce sont les procureurs, officiers et agents de police judiciaire ; point focaux genre qui seront ciblés ensemble avec les Ministères de la Justice.
- ✚ Les organisations de la société civile dont les organisations féminines : engagées sur les questions de paix, dans la promotion et la protection des droits des femmes.
- ✚ Les autorités locales, les élus locaux, les autorités traditionnelles, les moniteurs de mécanismes d'alerte précoce : seront sélectionnés sur la base de leur influence au niveau local et leur engagement.

¹² Voir carte en annexe D

Au niveau régional :

- ✚ Les réseaux d'organisations féminines de la région reconnues par les instances sous-régionales (G5 Sahel, CEDEAO) en matière de gestion des conflits seront associés comme la Plateforme des Femmes du G5 Sahel et le REPSFECO.

Tableau des bénéficiaires* :

ONU Femmes Mali			ONUSC Mali			ONU FEMMES NIGER			ONUSC NIGER			TOTAL
Bénéficiaires directs au Mali			Bénéficiaires directs au Mali			Bénéficiaires directs au Niger			Bénéficiaires directs au Niger			Bénéficiaires directs
H	F	J	H	F	J	H	F	J	H	F	J	
1316	1147	607	550	275	0	1275	1059	702	363	182	0	7 476
											TOTAL	
Bénéficiaires indirects au Mali			Bénéficiaires indirects au Niger									Bénéficiaires indirects
H	F	J	H	F	J	J						
5598	4266	1821	4914	3723	2106							22428

**NB : Le calcul détaillé des bénéficiaires sera actualisé après la finalisation des diagnostics*

Le projet tiendra compte de l'équilibre entre les hommes et les femmes. Ainsi :

- Pour des activités générales : le principe sera de viser au moins 30% de femmes.
- Pour les activités destinées au FDS, aux acteurs de la justice et leaders traditionnels majoritairement masculins, il ne sera pas possible systématiquement d'atteindre ce pourcentage mais des cooptations seront faites pour qu'il y ait plus de femmes dans ces rencontres.

Approches :

La mise en œuvre du projet se basera sur les stratégies et principes suivants :

- Renforcement des capacités : aussi bien des acteurs locaux, des FDS que des acteurs de la chaîne pénale ;
- Promotion du dialogue : la recherche de compromis et de l'ouverture aux différences seront mises au centre des différentes interventions ;
- Utilisation des réponses communautaires pour bâtir sur des solutions endogènes durables ;
- Promotion de solutions transfrontalières : en matière de coordination des approches et des actions des deux côtés. Le contenu des formations de formateurs, les manuels et les outils seront harmonisés pour les deux pays pour réaliser des économies d'échelle.
- Inclusivité des femmes et des jeunes et sensibilité au conflit : les conflits intercommunautaires du passé et actuels laissent des séquelles et la peur de l'autre. Le projet va contribuer à éviter les stigmatisations, globalisations et les divisions (« do no harm »).
- Promotion du leadership des femmes pour amener des changements transformationnels.

Les activités les plus risquées sont celles du résultat 2 : en lien avec la collaboration avec les FDS et les groupes armés.

La séquence des activités s'organisera de la façon suivante :

Trimestre 1 : la mise en place et l'intégration du personnel seront suivies par une session de planification conjointe et le lancement du projet. Ensuite les diagnostics sur les mécanismes de gestion des conflits prévus dans le produit 1.1 seront lancés, les plans de suivi/évaluation et de communication du projet élaborés. A cette étape, les formations des partenaires de mise en œuvre déjà identifiés, l'information et la mobilisation des partenaires/acteurs locaux, nationaux et régionaux seront menées. La première réunion du Comité technique du projet se tiendra.

Trimestre 2 : Les consultations et restitutions autour des résultats des diagnostics seront suivies de l'élaboration des plans d'action (produit 1.2) dont la mise en œuvre commencera à partir de cette période. En même temps, les diagnostics sur les FDS et les acteurs de la chaîne pénale seront lancés (produit 2.1). La première réunion du Comité d'orientation stratégique sera organisée.

Trimestre 3 : L'organisation des ateliers de planification permettra d'élaborer et valider les plans d'action de renforcement des FDS, des acteurs de la chaîne pénale, des organisations de la société civile et des organisations de femmes (produit 2.2) dont la mise en œuvre débutera durant ce trimestre.

Trimestres 4 et 5 : La mise en œuvre des plans d'action se poursuivra durant cette période. Grâce au travail de mise en relation et de renforcement des capacités, les mécanismes de redevabilité opérationnels (produit 2.4) et les cadres de dialogue entre les FDS, les acteurs de la chaîne pénale, les organisations des femmes et les communautés seront organisés (produit 2.5).

Les apprentissages commenceront à être collectés et discutés durant les rencontres périodiques des acteurs grâce aux outils de capitalisation développés par le projet.

Trimestre 6 : Les sessions de capitalisation et de mise en réseau (produit 3.1) permettront de documenter et disséminer les bonnes pratiques à l'échelle du G5 Sahel (produit 3.2). Egalement, le processus de l'évaluation externe finale sera déclenché.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) *Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre* – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes.

Expérience des Agences de mise en œuvre

Le projet sera mis en œuvre conjointement par ONU Femmes et ONUDC au Mali et au Niger. ONU Femmes Mali dispose d'une équipe (« policy » et opérationnelle) et d'un programme paix et sécurité d'envergure et assurera le lead du projet.

ONU Femmes : dispose de bureaux au Mali et au Niger, et d'un sous-bureau à Gao, et mène des interventions à Gao, Ménaka et Tillabéry. ONU Femmes a une large expertise en tant que principal soutien aux plans d'action nationaux de la R.1325. ONU Femmes a une expérience de travail avec les forces de défense et de sécurité (forces armées et Police) ainsi qu'avec les associations de femmes. Un mémorandum d'entente a été signé entre ONU Femmes et le Secrétariat Permanent du G5 Sahel et des actions sont en cours comme le renforcement des capacités pour l'intégration du genre au niveau institutionnel et dans les programmes ; l'appui à la création de la Plateforme régionale des femmes et la réalisation d'une étude sur le genre et l'extrémisme violent. Ce projet bénéficiera des résultats du projet "*Security Sector Reform in an Era of Terrorism/ Violent Extremism: Women's Rights in the Sahel Region*" financé par UNCCT pour les 5 pays du G5 Sahel et basé au Mali.

ONUSUDC : intervient au Sahel depuis 2014 pour offrir une assistance aux acteurs de la chaîne de justice pénale (assistance législative à la fourniture de matériels, formations pratiques, organisation de rencontres nationales et régionales de haut niveau). ONUSUDC a développé une relation étroite avec le Secrétariat Permanent du G5 Sahel (fournit une assistance à la composante Police de la Force conjointe du G5 Sahel) et les gouvernements de la région. ONUSUDC soutient le développement de systèmes de justice pénale accessibles, efficaces et responsables dans la lutte contre le trafic de drogue, les trafics illicites, le crime organisé, le terrorisme et la corruption.

Répartition des rôles :

Résultats/Produits	ONU Femmes Mali	ONU Femmes Niger	ONUSUDC Mali	ONUSUDC Niger
Résultat 1				
Produit 1.1	X	X		
Produit 1.2.	X	X		
Résultat 2				
Produit 2.1	X	X	X	X
Produit 2.2	X	X	X	X
Produit 2.3	X	X	X	X
Produit 2.4	X	X	X	X
Résultat 3				
Produit 3.1	X	X		
Produit 3.2	X	X	X	X

Liste des partenaires de mise en œuvre :

ONU Femmes Mali			ONUSUDC Mali			ONU Femmes Niger			ONUSUDC Niger		
R1	R2	R3	R1	R1	R2	R3	R2	R3	R1	R2	R3
Min. Promotion de la Femme (P1.1 P1.2)	Min. Sécurité (P2.1 P2.4)	Min. Promotion de la Femme (P3.1)	Pôle judiciaire spécialisé (P1.1 P1.2)	Min. Promotion de la Femme (P1.1 P.1.2)	Min. Intérieur (P2.1 P2.4)	Min. Promotion de la Femme (P3.1)	Pôle judiciaire spécialisé (P2.1 P2.2 P2.3 P2.4)	Pôle judiciaire spécialisé (P 3.2)	Min. Justice (P1.1 P1.2)	Min. Justice (P2.1, P2.2 P2.3 P2.4)	Min. Justice (P 3.2)
Min. Cohésion sociale et paix (P1.1 P1.2)	Min. Défense (P2.1 P2.4)	Min. Cohésion sociale et paix (P3.1 P3.2)	Min. Justice (P1.1 P1.2)	Min. Intérieur (P.1.1 P.1.2)	Min. de la Défense (P.2.1 P2.4)	Haute Autorité à la Consolidation de la paix (P3.1 P3.2)	Min. Justice (P2.1, P2.2 P2.3 P2.4)	Min. Justice (P 3.2)	Min. Intérieur (P1.1 P1.2)	Min. Intérieur (P2.1, P2.2 P2.3 P2.4)	Min. Intérieur (P 3.2)
	Min. Administration territoriale (P2.1 P2.4)	Min. Administration territoriale (P3.1 P3.2)	Brigade d'investigation spécialisée de lutte contre le terrorisme (P1.1 P1.2)		Min. Intérieur (P2.4)	Min. Intérieur (P3.1 P3.2)	Brigade d'investigation spécialisée de lutte contre le terrorisme (P2.1 P2.2 P2.3 P2.4)	Brigade d'investigation spécialisée de lutte contre le terrorisme (P 3.2)	Min. Défense (P1.1 P1.2)	Mini. Défense (P2.1 P2.2 P2.3 P2.4)	Min. Défense (P 3.2)
	CNRSS (P2.1 P2.2 P2.3 P2.4)	CNRSS (P3.2)	Min. Administration territoriale (P1.1 P1.2)		Haute Autorité à la Consolidation de la paix (P2 P2.3 P2.4)	Haute Autorité à la Consolidation de la paix (P3.2)	Min. Administration territoriale (P2.1 P2.2 P2.3 P2.4)	Min. Administration territoriale (P 3.2)			

	Parlement (P2.3)				Parlement (P2.3)		Office central des stupéfiants (P2.1 P2.2 P2.3 P2.4)				
	CNDH (P2.3)				CNDH (P2.3)						
	Bureau du Médiateur (P2.3)				Médiateur de la République (P2.3)						
Commission Mixte Mali/Niger (P1.1 P1.2)	Commission Mixte Mali/Niger (P2.1 P2.2 P2.3 P2.4)	Commission Mixte Mali/Niger (P3.1 P3.2)		Commission Mixte Niger/Mali (P1.1 P1.2)	Commission Mixte Niger/Mali (P2.2 P2.3 P2.4)	Commission Mixte Niger/Mali					
GREFFA (P1.1 P1.2)	CONASCIPAL (P2.2 P2.4)	REPSFECO/Mali (P3.1 P3.2)		RESPFCO/ADL	RESPFCO/ADL (P2.2 P2.4)	RESPFCO/ADL					
WANEP/Mali (P1.1 P1.2)	WANEP/Mali (P2.4)			WANEP/Niger (P1.1 P1.2)	WANEP/Niger (P1.1 P1.2)						
Réseau des radios communautaires (URTEL) (P1.1 P1.2)	Réseau des radios communautaires (URTEL) (P2.2 P2.3 P2.4)	Réseau des radios communautaires (URTEL) (P3.1)		Réseaux des radios communautaires du Niger/REJEA (P1.1 P1.2)	Réseaux des radios communautaires du Niger/REJEA (P2.2 P2.3 P2.4)	Réseaux des radios communautaires du Niger/REJEA (P3.1)					
Radio et Télévision nationale (P1.1 P1.2)	Radio et Télévision nationale (P2.2 P2.3 P2.4)	Radio et Télévision nationale (P3.1)			REJEA/Radios et télévisions Nationales (P2.2 P2.2)	REJEA/Radios et télévisions Nationales (P3.1)					

					3 P2.4)					
Réseaux sociaux (P1.1 P1.2)	Réseaux sociaux (P2.2 P2.3 P2.4)	Réseaux sociaux (P3.1 P3.2)		Réseaux sociaux (P1.1 P1.2)	Réseaux sociaux (P2.2 P2.3 P2.4)	Réseaux sociaux (P3.1 P3.2)				
	MINUS MA/Secti on RSS (P2.1 P2.2 P2.3 P2.4)	Plateforme des femmes du G5 Sahel (P3.1 P3.2)			Min. Défense (P2.1 P2.2 P2.3 P2.4)	Plateform e des femmes G5 Sahel (P3.1 P3.2)				

b) *Gestion du projet et coordination* – présenter l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôles, et indiquer quels postes seront financés par le projet, et le pourcentage du budget total. Expliquer la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle. Remplissez l'annexe C : liste de vérification pour le lancement du projet.

Titre	% financé par le projet	Titre	Rôle
ONU Femmes Mali			
Coordinateur du projet	100%	Bamako	Assure le rôle de chef de projet et assure les liens avec PBSO. Coordonne l'élaboration des plans de travail, la mise en œuvre et le suivi des activités dans les 2 pays, la synergie entre les pays et les partenaires. Est en charge de l'élaboration des rapports périodiques narratifs et financiers. Assure la mise en œuvre des activités d'évaluation. Organise et préside les réunions du Comité technique. Assure le secrétariat des réunions du Comité d'orientation stratégique. Est responsable de la communication sur le projet.
Spécialiste de projet	50%	Bamako	Assure l'orientation et la qualité technique des activités. Est responsable des aspects techniques : méthodologies, approches pour l'ensemble des activités, développement des outils. Fournit un appui technique aux partenaires de mise en œuvre dans les deux pays. Contribue à l'analyse des résultats. Contribue aux rapports périodiques narratifs.
Chargé de Suivi/Evaluation	20%	Bamako	Elabore le plan de suivi/évaluation du projet pour les 2 pays. Forme le personnel et les partenaires sur les outils à utiliser. Coordonne la collecte des indicateurs de base et des indicateurs durant la mise en œuvre du projet. Coordonne l'élaboration et l'utilisation des outils de capitalisation qui vont alimenter le R3. Contribue aux rapports périodiques et aux produits de communication sur les résultats atteints.
ONU DC Mali			
Assistant Juriste VNU	100%	Bamako	Gérer les tâches administratives, logistiques et financières. Appuyer l'organisation, la mise en œuvre et le suivi des activités conformément au plan d'action, Assurer la remontée des informations à temps, Approfondissement des diagnostics de départ par la proximité avec les partenaires locales, aider les partenaires à se structurer autour d'intérêts concrets, favoriser et développer des initiatives en faveur de l'atteinte des objectifs du projets. Participe au Comité technique du projet.
ONU Femmes Niger			
Chargé de Projet	100%	Niamey	Coordination des activités, planification, suivi de la mise en œuvre, évaluation des activités, plaidoyer pour la mobilisation des ressources, suivi de la prise en compte du genre dans les activités. Participe au Comité technique du projet.
Assistant au Programme VNU	100%	Niamey	Assiste le Chargé de projet, appuie la mise en œuvre des activités, rédige et recois les correspondances, recois et vérifie les requêtes des partenaires de mise en œuvre et des pièces justificatives.
ONU DC Niger			
Responsable d'équipe	100%	Niamey	Assurer la programmation et la mise en œuvre des activités. Agir au niveau opérationnel avec tous les acteurs impliqués. Gérer toutes les tâches administratives, logistiques et financières requises par la mise en place des activités. Assurer régulièrement le rapportage, assurer la gestion financière. Etablir

			et maintenir des contacts réguliers avec les autorités gouvernementales, les autorités locales, coutumières et religieuses, les leaders d'opinions, les organisations de la société civile. Développer et mettre à jour régulièrement la liste des partenaires techniques et financiers susceptibles de développer un partenariat avec le projet. Contribuer, à la demande du Coordonnateur à toute autre tâche liée aux activités. Participe au Comité technique du projet.
Assistant Juriste VNU	100%	Niamey	Gérer les tâches administratives, logistiques et financières. Appuyer l'organisation, la mise en œuvre et le suivi des activités conformément au plan d'action. Assurer la remontée des informations à temps. Approfondissement des diagnostics de départ par la proximité avec les partenaires locales, aider les partenaires à se structurer autour d'intérêts concrets, favoriser et développer des initiatives en faveur de l'atteinte des objectifs du projets.

Le coût du personnel est de 20% du budget total du projet. Le projet bénéficiera de l'apport des autres membres du personnel des deux agences au niveau des volets opérations, communication mais aussi des expertises internes basées au niveau régional.

Communication et visibilité :

La visibilité du PBF sera assurée sur les matériels de communication, les documents et les messages au public. Plusieurs actions de communication et sensibilisation seront menées en partenariat avec les médias, notamment les radios communautaires qui ont une large couverture. Le projet étant pilote, les résultats seront aussi diffusés au cours de différents foras organisés au niveau régional. Des articles avec des témoignages seront également publiés sur les médias sociaux, les sites d'ONU Femmes et de ONUDC. Les bénéficiaires et les partenaires de mise en œuvre seront encouragés à communiquer sur le projet en assurant la visibilité du PBF.

- c) ***Gestion du risque*** – identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l'approche proposée pour mettre à jour les risques et l'ajustement des activités du projet. Inclure le principe "ne pas nuire" et de mitigation des risques.

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haute, moyenne, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
Insécurité dans les zones ciblées due aux attaques des groupes extrémistes/ terroristes ou à la collaboration avec les FDS et ou les groupes armés signataires (du côté du Mali). Cela peut exposer les acteurs locaux aux attaques.	Haute	Moyenne	Mise en place et respect des mesures de sécurité. Collaboration avec UNDSS pour obtenir les autorisations de déplacement pour le staff des Agences. En cas de problème, délocalisation ou déplacement des activités dans les chefs-lieux de région ou les capitales. Possibilité de changer la méthodologie des activités au cas par cas. Utilisation des approches « do no harm ».
Pesanteurs socioculturelles	Haute	Moyenne	Communication et implication des chefs et leaders traditionnels et religieux.
Risque politique : le projet nécessitera la collaboration entre les autorités et élus locaux des 2 côtés de la frontière	Faible	Faible	Mise en place d'un Comité d'orientation stratégique avec la participation des représentants des 3 Gouverneurs et des élus locaux. Collaboration avec la Commission Mixte Mali/Niger et le Secrétariat Permanent du G5 Sahel.

Risque de réputation : le travail avec les FDS et ou les groupes armés signataires (du côté du Mali) peut donner une perception de non neutralité	Moyenne	Moyenne	Informers les acteurs clés et les communautés sur les approches du projet et les objectifs visés.
Risque de mise en œuvre : retards dans la mise en œuvre, à cause du focus transfrontalier du projet et l'implication de 4 entités des Nations Unies à la fois	Moyenne	Faible	Au niveau transfrontalier : information des acteurs dès le trimestre 1. Mise en place du Comité d'orientation stratégique. Collaboration entre Agences : harmonisation des outils et des approches méthodologiques. Instauration des rencontres périodiques du Comité techniques. Recrutement d'un Coordinateur pour l'ensemble du projet.
Long délai d'obtention des autorisations pour les formations des FDS (Niger)	Moyenne	Faible	Information et demande d'autorisation initiée auprès du Ministère de la Défense du Niger dès le trimestre 1.
Risque de gestion du partenariat compte tenu de la zone d'intervention	Faible	Faible	Utilisation des partenaires qui sont déjà fonctionnels avec ONU Femmes et ONUDC. Dispositif de renforcement des partenaires en place. Possibilité de recruter de nouveaux partenaires pour améliorer l'efficacité, en cas de besoin.

*d) **Suivi / évaluation** – Quelle sera l'approche de suivi / évaluation du projet, y compris l'expertise en suivi / évaluation de l'équipe et les moyens et la chronologie pour l'analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi / évaluation, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et l'évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi / évaluation. Allouer au minimum 5 à 7% du budget du projet aux activités de suivi / évaluation.*

3 instances de suivi seront utilisées :

- 1 comité technique de coordination : composé du personnel d'ONU Femmes et d'ONUDC. Il se réunira 1 fois par trimestre de façon tournante entre le Mali et le Niger.
- 1 comité d'orientation stratégique : composé des représentants des 3 Gouverneurs (Ménaka, Gao et Tillabéry), de 2 représentants des Ministères de tutelle des 2 pays, de 2 élus locaux, de 2 représentants de la société civile (féminine et jeunesse) et de 4 représentants des 2 Agences. Il tiendra ses sessions 2 fois par an de façon rotative dans les deux pays. Il permettra de faire une revue semestrielle du projet.
- Les comités de pilotage PBF au Mali et au Niger : permettront aux Coordinatrices Résidentes des Nations Unies des 2 pays de donner leurs orientations et de suivre les évolutions.

Le suivi-évaluation sera assuré par l'équipe du projet sur la base des outils suivants :

- La planification conjointe avec l'élaboration et l'utilisation d'un plan de suivi évaluation qui inclura les données de base et les indicateurs de suivi. Elle permettra d'assurer une approche conjointe et intégrée pour le ciblage, les méthodologies, la communication, les apprentissages ;
- Des missions conjointes périodiques de suivi sur le terrain : elles pourront être faites par les Agences et les partenaires de mise en œuvre dépendamment de la situation sécuritaire ;
- Les rapports semestriels, annuel et final narratifs et financiers ;

- L'évaluation externe finale.

Une proportion de 7% du budget sera consacrée aux activités de suivi/évaluation et apprentissage.

Les rencontres périodiques de partage d'expérience prévues dans le résultat 3 se feront de part et d'autre des frontières pour favoriser la solidarité, la mutualisation des énergies dans le cadre du renforcement de la confiance entre les acteurs et développer une communauté de pratiques dans le cadre de la résolution des défis transfrontaliers. Les bonnes pratiques seront documentées et partagées à grande échelle.

Les membres de l'équipe de projet utiliseront les opportunités de participation aux Comités de pilotage dans chaque pays, afin de partager les progrès et de bénéficier des apprentissages des autres projets financés par le PBF.

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet clôturera ses activités, y compris les mesures de la durabilité, des accords avec d'autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et indiquer les activités qui n'auront plus besoin de financement. S'il est prévu que d'autres bailleurs de fonds soutiennent le projet à sa conclusion, expliquez comment le projet assurera cette approche dès le début du projet.

Le processus d'appropriation a commencé depuis la phase d'élaboration du présent projet qui a été participative avec l'implication des acteurs clés tant gouvernementaux que de la société civile. Les structures gouvernementales partenaires seront incitées à mettre en place des mécanismes de suivi qui resteront opérationnelles après le projet comme les points focaux genre au niveau de la justice, de la défense et de la sécurité, et aux niveaux des mécanismes de contrôle interne et externe. Ils seront également encouragés à diversifier leurs partenariats.

L'implication des représentants de l'administration locale et des leaders communautaires sera aussi une autre stratégie qui assurera la viabilité des acquis du projet. Le renforcement des capacités (notamment avec la formation de formateurs dans les différentes thématiques) couplé à la sensibilisation pour la prise de conscience et le changement de comportements, favorisera l'émergence de femmes leaders motivées et d'autres membres de la communauté engagés pour la défense de la cause de la paix et la protection des droits humains après le projet. Ces femmes leaders seront formées, organisées en réseau puis connectées au réseau sous-régional qui continuera à les accompagner.

Par ailleurs, ce projet catalytique sera mis en œuvre dans le cadre de l'opérationnalisation du plan d'appui de la Stratégie Intégrée des Nations-Unies pour le Sahel. Les nouveaux financements mobilisés permettront d'étendre progressivement les expériences positives sur l'ensemble des pays du G5 Sahel.

IV. Budget du projet

Fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money).

L'élaboration du budget du projet a veillé autant que possible à l'optimisation des ressources et à l'efficacité :

- Au niveau du personnel : le partage du personnel disponible a été privilégié.

- Au niveau des voyages : les voyages seront menés de façon régulée surtout dans le cadre des visites de terrain et des activités transfrontalières. La présence du personnel sur terrain comme à Gao réduira également le coût des visites de terrain.
- Infrastructures et équipements : ONU Femmes et UNODC disposent déjà de bureaux et d'équipements, de matériels de sécurité et de véhicules dans les deux pays qui seront utilisés par le projet.

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters.);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in

		consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent’s website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project¹³
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹³ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1 : D'ici la fin du projet, les mécanismes et structures étatiques et non-étatiques de prévention et de gestion de conflits dans les zones du projet intégrant les femmes et les jeunes, préviennent et résolvent de manière efficiente les conflits au niveau local		Indicateur 1a <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de conflits non gérés en diminution au niveau communautaire Base de données : A déterminer (diagnostics) Cible: 50% de diminution par rapport à la situation de référence (et spécifier la valeur de l'indicateur selon les femmes et les jeunes)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de diagnostics ▪ Rapport final 	50% à la fin du Trimestre 6
		Indicateur 1b <ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau de satisfaction des communautés par rapport aux mécanismes de prévention et de gestion des conflits Base de données : A déterminer (diagnostics) Cible: + 1 par rapport à la situation de référence (et spécifier la valeur de l'indicateur selon les femmes et les jeunes) Sur une échelle de 4 niveaux (1. Très satisfait, 2. Satisfait, 3. Insatisfait, 4. Très insatisfait)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de diagnostics ▪ Rapport d'enquêtes de perception ▪ Rapport final 	+1 à la fin du Trimestre 6

		<p>Indicateur 1c</p> <ul style="list-style-type: none"> Appréciation de la participation des femmes et des jeunes dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits <p>Base de données : A déterminer (diagnostics)</p> <p>Cible: +2 niveaux par rapport à la situation de référence (et spécifier la valeur de l'indicateur selon les femmes et les jeunes) Sur une échelle de 4 niveaux (1. Ne participe pas, 2. Participe, 3. Participe et défend son point de vue, 4. Participe, défend et fait accepter son point de vue)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'enquêtes Rapport final 	A la fin du Trimestre 6
	<p>Produit 1.1</p> <p>Deux diagnostics détaillés sur les mécanismes et structures étatiques et non-étatiques de prévention et de gestion de conflits sont disponibles sur leur fonctionnalité, efficacité, les degrés d'inclusion des femmes et des jeunes et les opportunités de collaboration entre les différents niveaux</p> <p><u>Liste des activités relevant du produit:</u> Activité 1.1.1 Conduire deux analyses situationnelles des mécanismes et structures de prévention et de gestion de conflits et leur degré d'inclusion des femmes et des jeunes dans la zone d'intervention des deux côtés de la frontière et de manière transfrontalière</p> <p>Activité 1.1.2 Faciliter des conférences territoriales pour restituer les conclusions des deux analyses (Mali et Niger) avec les communautés à la base, les équipes pays, les organisations de la société civile, les autorités locales, régionales et nationales.</p>	<p>Indicateur 1.1.1 Qualité des analyses situationnelles</p> <p>Base de données : 0 Cible : 2 diagnostics détaillés disponibles et validés par les acteurs clés</p>	<ul style="list-style-type: none"> 2 rapports d'analyse de situation Rapport semestriel 	Trimestre 1, Trimestre 2
	<p>Indicateur 1.1.2 Degré de contribution des femmes et des jeunes aux diagnostics</p> <p>Base de données : 0 Cible : au moins 30% de leurs contributions sont pris en compte dans les rapports des diagnostics</p>	<ul style="list-style-type: none"> 2 rapports d'analyse de situation Rapports semestriels 	Trimestre 1, Trimestre 2	

	<p>Activité 1.1.3 Faciliter un échange et une restitution sur le diagnostic avec diverses organisations de femmes et de jeunes</p>			
	<p>Produit 1.2</p> <p>Deux plans d'action sont élaborés et mis en œuvre pour renforcer les capacités des mécanismes et structures étatiques et non-étatiques de prévention et de gestion de conflits, et pour une meilleure intégration des femmes et des jeunes</p> <p>Liste des activités relevant du produit:</p> <p>Activité 1.2.1 Organiser des ateliers de concertation avec les communautés locales sur les priorités des plans d'action</p> <p>Activité 1.2.2 Elaborer et valider les plans d'action</p> <p>Activité 1.2.3 Lancer une campagne de communication et d'information des communautés locales par les leaders et communicateurs traditionnels et les organisations de femmes et de jeunes sur la mise en œuvre du plan d'action</p> <p>Activité 1.2.4 Organiser des ateliers de formation de formateurs sur la prévention et la gestion pacifique des conflits pour les femmes, les jeunes, les autorités locales et chefs traditionnels</p> <p>Activité 1.2.5 Appui en équipements pour 4 groupements de femmes et de jeunes en matériels de production locale des produits nécessaires à la prévention du COVID-19</p> <p>Activité 1.2.6: Former 60 relais communautaires, 60 leaders religieux et 60 communicateurs traditionnels des communes d'intervention sur le COVID-19 et les mesures barrières à respecter dans le cadre de la prévention de la maladie</p>	<p>Indicateur 1.2.1 Taux de mise en œuvre des plans d'action (spécifier la valeur de l'indicateur pour les actions concernant les femmes et les jeunes)</p> <p>Base de données : 0 Cible : 75%</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports des ateliers ▪ Plans d'action ▪ Rapports de suivi ▪ Rapports périodiques 	<p>Trimestre 1, Trimestre 2</p>
		<p>Indicateur 1.2.2 Augmentation du nombre d'initiatives entreprises par les femmes et les jeunes avec les connaissances acquises en matière de prévention et gestion des conflits</p> <p>Base de données : 0 Cible : 50% par rapport à la situation de référence</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de suivi ▪ Rapports périodiques 	<p>Trimestre 1, Trimestre 2</p>

	Activité 1.2.7. Appuyer les plans locaux des zones d'interventions de prévention de lutte contre le covid 19			
Résultat 2 : D'ici la fin du projet, les forces de défense et de sécurité et les acteurs de la chaîne pénale intègrent les droits humains, particulièrement les droits des femmes et le genre dans leurs missions dans la zone d'intervention et développent une relation de confiance avec les communautés		Indicateur 2a Degré de confiance entre les communautés et les FDS / acteurs de la chaîne pénale Base de données : A déterminer (diagnostics) Cible: +1 niveau par rapport à la situation de référence (et spécifier la valeur de l'indicateur selon les femmes et les jeunes) Sur une échelle de 4 niveaux (1. Très confiant, 2. Confiant, 3. Peu confiant, 4. Pas du tout confiant)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'enquêtes/sondages ▪ Rapport final 	A la fin du Trimestre 6
		Indicateur 2b Niveau de connaissance des droits et recours par les communautés locales Base de données : A déterminer (diagnostics) Cible: +2 niveaux par rapport à la situation de référence (et spécifier la valeur de l'indicateur selon les femmes et les jeunes) Sur une échelle de 4 niveaux (1. Très bonne connaissance, 2. Bonne connaissance, 3. Faible connaissance, 4. Ne connaît pas)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'enquêtes/sondages ▪ Rapport final 	A la fin du Trimestre 6
		Indicateur 2c Niveau d'appréciation de la collaboration entre les FDS et les acteurs de la chaîne pénale dans la zone du projet Base de données: A déterminer (diagnostic) Cible: +2 niveaux par rapport à la situation de référence (et spécifier la valeur de l'indicateur selon les femmes et les jeunes) Sur une échelle de 4 niveaux (1. Très bonne collaboration, 2. Bonne collaboration,	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'enquêtes/sondages ▪ Rapport final 	A la fin du Trimestre 6

		3. Faible collaboration, 4. Absence de collaboration)		
	<p>Produit 2.1 Quatre plans d'action de renforcement des capacités techniques¹⁴ des FDS et acteurs de la chaîne pénale sur les questions d'intégration des droits humains (y compris les droits des femmes et le genre) sont élaborés et mis en œuvre</p> <p>Liste des activités relevant du produit: Activité 2.1. 1 Quatre diagnostics détaillés sur l'efficacité, la redevabilité et le degré d'inclusion des questions des droits humains et du genre dans les missions des FDS et sur l'intégration des questions de genre dans le travail des acteurs de la chaîne sont réalisés et validés dans les deux pays incluant la dimension transfrontalière</p> <p>Activité 2.1.2 Doter quelques lieux publics et de rencontres et formations des femmes en dispositif de prévention du virus (kit de lave des mains, savon, Gel hydro alcoolique, masques)</p> <p>Activité 2.1.3 Organiser des ateliers de renforcement des capacités des FDS dans la zone d'intervention du projet (sur la base des outils existants)</p> <p>Activité 2.1.4 Organiser des ateliers de planification avec les acteurs de la chaîne pénale sur les priorités de renforcement des capacités</p> <p>Activité 2.1.5 Organiser des ateliers de renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale dans la zone d'intervention du projet sur la base des outils existants)</p>	<p>Indicateur 2.1.1 Qualité des diagnostics</p> <p>Base de données : 0 Cible : 4 diagnostics détaillés disponibles et validés par les FDS et les acteurs de la chaîne pénale (2 par pays)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports des diagnostics ▪ Rapports périodiques 	<p>Trimestre 2</p> <p>Trimestre 3</p>
		<p>Indicateur 2.1.2 Niveau de prise en compte des besoins et droits des femmes dans les plans de renforcement des capacités des FDS</p> <p>Base de données : 0 Cible : 4 actions ciblant les besoins et droits des femmes (2 par pays)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compte rendu des ateliers ▪ Plans de renforcement des capacités ▪ Rapports périodiques 	
	<p>Indicateur 2.2.3 Niveau de prise en compte des besoins et droits des femmes dans les plans de renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale</p> <p>Base de données : 0 Cible : 4 actions ciblant les besoins et droits des femmes (2 par pays)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compte rendu des ateliers ▪ Plans de renforcement des capacités ▪ Rapports périodiques 	<p>Trimestre 3</p>	

¹⁴ Formations, procédures, SOPs, outils, checklists

	Activité 2.1.6: Doter les structures des FDS et des acteurs de la chaîne pénale présentes dans la zone en dispositifs de prévention du covid-19			
	Produit 2.2			
	Deux plans d'action de renforcement des capacités des organisations de la société civile et des organisations de femmes est élaboré et mis en œuvre sur les rôles, mandats des FDS et des acteurs de la chaîne pénale avec une approche basée sur les droits humains et le genre	Indicateur 2.2.1 Taux de mise en œuvre des plans d'action de renforcement de capacités des organisations de la société civile et des organisations de femmes Base de données : 0 Cible : 75%	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports des ateliers ▪ Plans d'action ▪ Rapports de suivi ▪ Rapports périodiques 	Trimestre 3 Trimestre 4 Trimestre 5
	Liste des activités relevant du produit: Activité 2.2.1 Faire deux répertoires des organisations engagées sur les questions de femmes, paix et sécurité dans la zone d'intervention Activité 2.2.2 Organiser deux campagnes de sensibilisation avec les radios communautaires sur : les droits humains, la résolution 1325 et connexes, la CEDEF, le code de conduite de FDS, les voies de recours pour les organisations de la société civile et les organisations de femmes Activité 2.2.3 Organiser huit ateliers de formation de formateurs sur les rôles, mandats des FDS et des acteurs de la chaîne pénale ainsi que les voies de recours, signalement et référencement et le plaidoyer pour les organisations de la société civile et les organisations de femmes Activité 2.2.4 Appuyer deux mécanismes d'alerte précoce au niveau communautaire et transfrontalier sensibles au genre dans la zone d'intervention	Indicateur 2.2.2 Existence de mécanisme d'alerte précoce opérationnels intégrant les questions de genre Baseline : 0 Cible : 2 (1 dans chaque pays)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de suivi ▪ Compte rendu des rencontres ▪ Rapports périodiques 	Trimestre 3 Trimestre 4 Trimestre 5
	Produit 2.3			
Deux mécanismes de redevabilité sont opérationnels (missions FDS et acteurs	Indicateur 2.3.1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de suivi 	Trimestre 3 Trimestre 4	

	<p>de la chaîne pénale y compris l'intégration du genre)</p> <p>Liste des activités relevant du produit: Activité 2.3.1 Organiser des campagnes de sensibilisation sur les cadres de redevabilité au niveau local avec les élus, organisations de la société civile, organisations de femmes, autorités locales</p> <p>Activité 2.3.2 Organiser des activités de renforcement des capacités des parlementaires sur leur fonction de contrôle du secteur de la sécurité</p> <p>Activité 2.3.3 Organiser des activités de renforcement des capacités avec les Commissions Nationales des Droits Humains (CNDH) et les bureaux des Médiateurs</p>	<p>Nombre de SOPs et d'outils mis en place et qui intègrent les questions de genre</p> <p>Base de données : 0 Cible : 6</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compte rendu des rencontres ▪ Rapports périodiques 	Trimestre 5
		<p>Indicateur 2.3.2 Nombre des mesures ou actions prises par chaque mécanisme pour protéger les droits des femmes et promouvoir le genre</p> <p>Base de données : 0 Cible : 6 actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de suivi ▪ Compte rendu des rencontres ▪ Rapports périodiques 	Trimestre 3 Trimestre 4 Trimestre 5
	<p>Produit 2.4 Deux cadres de dialogue entre les FDS, les acteurs de la chaîne pénale, les communautés et les organisations de femmes sont promus</p> <p>Liste des activités relevant du produit : Activité 2.4.1 Organiser 4 campagnes d'information et de sensibilisation sur le vivre ensemble et la prévention de COVID 19 dans les communes d'intervention du projet</p> <p>Activité 2.4.2 Appuyer deux fora entre les FDS et les acteurs de la chaîne pénale sur les complémentarités de leurs mandats et les rôles des uns et des autres dans chaque pays, et de manière transfrontalière</p>	<p>Indicateur 2.4.1 :</p> <p>Nombre d'initiatives communes réalisées en faveur des droits des femmes</p> <p>Base de données : 0 Cible : 6</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de rencontres ▪ Rapports périodiques 	Trimestre 3 Trimestre 4 Trimestre 5
		<p>Indicateur 2.4.2 :</p> <p>Nombre de documents engageant la collaboration entre les 3 parties et transfrontalière</p> <p>Base de données : 0 Cible : 6 documents</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de rencontres ▪ Documents d'engagement ▪ Produits de communication ▪ Rapports périodiques 	Trimestre 5

Résultat 3 : Le partage d'expériences et de bonnes pratiques ainsi que le plaidoyer sur les thématiques du projet sont promus par une approche transfrontalière et sous régionale		Indicateur 3 a Construction d'un agenda commun sur les thématiques transfrontalières par les réseaux de femmes Base de données : 0 Cible: 1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de rencontres ▪ Documents de plaidoyer ▪ Rapport final 	A la fin du Trimestre 6
		Indicateur 3 b Appréciation de la pertinence des bonnes pratiques documentées par rapport aux besoins d'apprentissage Base de données : A déterminer (diagnostics) Cible: + 2 par rapport à la situation de référence et spécifier la valeur de l'indicateur selon les femmes et les jeunes (selon le cas pour ces derniers) Sur une échelle de 4 niveaux (1. Très satisfait, 2. Satisfait, 3. Insatisfait, 4. Très insatisfait)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de diagnostics ▪ Rapports d'enquêtes/sondages ▪ Rapport final 	A la fin du Trimestre 6
	Produit 3.1 Les organisations engagées sur les questions de femmes, paix et sécurité au niveau local dans la zone d'intervention, sont mises en réseau dans un premier temps avec les Cellules nationales de la Plateforme des femmes du G5 Sahel et dans un deuxième temps avec la plateforme régionale des femmes du G5 Sahel <u>Liste des activités qui appartiennent au produit:</u> Activité 3.1.1 : Acheter et distribuer 500 kits de lavage des mains pour les bénéficiaires vulnérables dans les communes d'intervention du projet	Indicateur 3.1.1 Nombre de réseaux fonctionnels Base de données : 0 Cible: 3 (2 dans chaque pays, 1 au niveau transfrontalier)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de rencontres ▪ Rapports de suivi ▪ Rapports périodiques 	Trimestre 6
		Indicateur 3.1.2 Nombre d'initiatives communes de plaidoyer initiées par les réseaux d'organisations de femmes aux niveaux transfrontalier et sous régional Base de données : 0 Cible: 3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de rencontres ▪ Documents de plaidoyer ▪ Rapports de suivi ▪ Rapports périodiques 	Trimestre 6

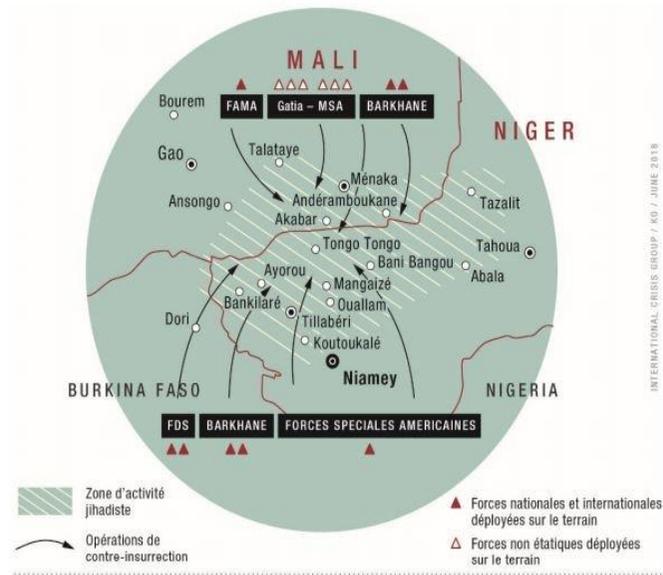
	<p>Activité 3.1.2 : Organiser 4 sessions de Formation de formateurs des bénéficiaires vulnérables dans les communes d'intervention du projet sur l'utilisation des kits et les mesures barrières de prévention du COVID-19</p> <p>Activité 3.1.3 : Organiser des sessions de sensibilisation des communautés (en petit groupes) sur les mesures de prévention du COVID-19 et la cohésion sociale</p> <p>Activité 3.1.4: Organiser une campagne de porte à porte auprès des ménages vulnérables afin de les doter en matériels de prévention du Covid 19</p> <p>Activité 3.1.5 : Faire une étude sur l'impact du Covid 19 sur la sécurité des communautés avec une approche sensible au genre</p>			
	<p>Produit 3.2 <i>De bonnes pratiques relatives à l'amélioration du climat de confiance entre les FDS, les acteurs de la chaîne pénale et les communautés sont documentées et partagées</i></p> <p><u>Liste des activités relevant du produit:</u> Activité 3.2.1 Documenter les bonnes pratiques</p> <p>Activité 3.2.2 Partager les bonnes pratiques entre les deux pays et avec le Secrétariat Permanent du G5 Sahel</p>	<p>Indicateur 3.2.1 Nombre d'exercices de capitalisation conduits</p> <p>Base de données : 0</p> <p>Cible : 3 (1 exercice de capitalisation de bonnes pratiques par pays et 1 au niveau transfrontalier)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports des ateliers ▪ Rapports périodiques 	Trimestre 5
		<p>Indicateur 3.2.2 Nombre de rapport de capitalisation diffusé</p> <p>Base de données : 0</p> <p>Cible : 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de capitalisation ▪ Document de publication ▪ Rapport final 	Trimestre 6

Annex C: Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ?		X	Plusieurs partenaires sont identifiés dans le document. En fonction des besoins de mise en œuvre des plans d'action, d'autres seront recrutés.
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ?	X		
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ?		X	Les communes d'intervention sont connues. Le ciblage des villages/sites exacts sera fait durant le trimestre 1 pendant les sessions de planification participative.
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ?	X		
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?	X		Oui, elle a permis d'identifier les priorités et les acteurs clés du projet.
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ?	X		
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?	X		
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?	X		
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?	X		Le recrutement du staff (2 mois). La préparation des contrats des partenaires de mise en œuvre (1 mois)

Annex D: Carte de la zone d'intervention

Annexe A : Carte de la zone frontalière Niger-Mali



Source : International Crisis Group